

REUNION DE COMMISSION CONSULTATIVE

Département de la Gironde

| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Type de document | RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS |
| Commission consultative | Gironde |
| Date de la réunion | 01 juin 2011 |
| Lieu de réunion | Sous-préfecture de Langon |
| Référence | GPSO-11-ISA-1-CRT-4478-0b |

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

- Introduction

Madame la Sous-Préfète de Langon introduit la réunion en précisant que :

- les études menées ont permis de réaliser une analyse comparative des hypothèses de tracé qui a donné lieu, le 26 avril dernier, à la présentation d'une solution préconisée par RFF ;
- au cours du mois de mai 2011, de nombreuses réunions de concertation de proximité ont fait l'objet d'une présentation particulière de cette préconisation ;
- sur la base de cette analyse multi-domaines et de l'écoute de la concertation, RFF allait présenter, en réunion ce jour, la proposition qui sera faite aux instances de décision du mois de juin 2011 pour validation d'un tracé à approfondir.

A l'issue, Madame la sous-préfète laisse la parole aux élus pour toute déclaration préalable éventuelle. Aucune déclaration n'est réalisée.

La présentation, par RFF, commence par un rappel du programme d'études et de concertation du GPSO et des principes de la méthodologie de comparaison d'analyse multi-domaines. Sont ensuite présentés, sous forme de synoptiques, chaque secteur de la Gironde, y compris le secteur de l'aménagement de la ligne existante.

Cette présentation est faite sur la base de trois synoptiques :

- le premier, en vert et gris, rappelle les conclusions de la préconisation de RFF à l'issue de l'analyse

- multi-domaines ;
- le deuxième, en orange, traduit les avis et demandes entendus en concertation de proximité ;
- le troisième, en violet, présente la proposition de RFF de tracé à approfondir aux instances de décision du GPSO.

Une présentation générale du tracé à approfondir sur le département de la Gironde est ensuite déroulée sur la base de la maquette en trois dimensions.

A l'avancement du parcours, la parole est donnée à chaque acteur de la concertation (commune, président de CdC, Conseil Général, Conseil Régional) pour exprimer son avis.

Commune de Saint-Médard-d'Eyrans :

Le tracé proposé, et la réalisation du projet GPSO en général, va générer de grands changements dans nos communes. Il est nécessaire de disposer de précisions sur ces aménagements ainsi que de s'assurer de la traçabilité des engagements pris et des principes arrêtés afin de pouvoir suivre leurs mises en place dans le futur.

La protection acoustique est une problématique particulièrement importante dans la traversée des communes périurbaines de Bordeaux. Ces protections devront être efficaces et intégrées dans l'environnement.

Commune d'Ayguemorte-les-Graves :

Sur la commune d'Ayguemorte-les-Graves, Madame la Sous-Préfète précise l'importance du traitement particulier du hameau de Thion, enclavé entre les branches ferroviaires du rétablissement de la ligne existante et celle de la ligne nouvelle. Au-delà des dispositions d'acquisition des biens appliquées par RFF sur les projets de construction d'infrastructure linéaire, Madame la Sous-Préfète rappelle la demande politique de souhait d'acquisition de ces biens relayée par monsieur le conseiller général ainsi que par monsieur le maire d'Ayguemorte-les-Graves.

Egalement sur la commune d'Ayguemorte-les-Graves, RFF précise que la société Lyonnaise-des-eaux est en cours d'étude sur la faisabilité du passage en siphon de l'aqueduc de Budos sous la ligne nouvelle. La validation de cette hypothèse permettra de confirmer un passage de la ligne nouvelle en déblai au droit de la RD 1113 et donc de son rétablissement en place avec, toutefois, un léger rehaussement de son profil en long.

Commune de Castres-Gironde :

La commune rappelle son inquiétude quant au passage de la ligne nouvelle à proximité du hameau de Roqueton et demande des informations sur les études hydrogéologiques en cours.

Les études ne sont pas encore terminées et RFF ne dispose pas, pour l'instant, des résultats finaux. Toutefois, l'objectif initial de présentation des résultats aux instances de décision du projet de juin 2011 n'est pas compromis.

Quelles décisions pourraient être prises si le passage de la ligne nouvelle tel que prévu était remis en cause par ces études ?

Avec les résultats de ces études, seront exposées les préconisations et dispositions constructives éventuelles pour le passage de la ligne nouvelle dans le périmètre de protection rapproché des sources de Belle-Font.

S'il y avait lieu d'étudier une adaptation du tracé à cet endroit, RFF prendrait note de la demande et ferait réaliser cette étude.

Commune de Balizac :

La commune rappelle les propos tenus en réunion de proximité sur l'avis favorable de la communauté de communes sur l'hypothèse 131-141.

Commune de Bourideys :

Pas de commentaire fait en séance.

Commune de Préchac :

Pas de commentaire fait en séance.

Commune de Cazalis :

La commune rappelle les propos tenus en réunion de proximité. Elle émet un avis plus favorable sur l'hypothèse de tracé la plus au nord au droit de la commune soit l'hypothèse n° 144. Toutefois, la réflexion menée ensemble par toutes les communes sur la CdC du canton de Villandraut permet de donner un avis globalement moins défavorable sur l'hypothèse de tracé n° 141 pour les études d'approfondissement dans une logique de « gagnant-gagnant ».

De ce fait, Cazalis rappelle son inquiétude pour l'entrée de la commune dans le périmètre du PNR des Landes De Gascogne.

Madame la Sous-Préfète précise que cette proposition ne devrait pas engendrer de problème sur l'entrée de Cazalis dans le PNR. Ce sujet sera suivi par la sous-préfecture.

Commune de Lucmau :

Pas de commentaire fait en séance.

Commune d'Escaudes :

La commune acte la proposition de tracé HT151. Les impacts humains sur la commune d'Escaudes sont importants et devront être traités au cas par cas. Pour Broy, Naboudic, Campagne, des solutions seront à trouver. Sur la proposition de RFF, la commune n'a pas d'autre observation à formuler.

Commune de Captieux :

La proposition de RFF présente un tracé à l'est de l'autoroute A65. Cette position étant celle demandée par la commune depuis le début, la commune est donc plutôt favorable à la proposition.

Il reste néanmoins des interrogations en suspend qu'il faudra traiter notamment en liaison avec la halte SR-GV (sur son aménagement, sa position en relation avec le développement territorial, l'inter modalité, etc.) mais aussi sur l'utilisation et la valorisation des délaissés.

Concernant la halte SR-GV, la commune souhaiterait des échanges avec le Conseil Régional, (AOT future de ce service) afin de mieux cibler l'enjeu, les prévisions et donc les incidences sur la commune et les aménagements à réaliser. L'objectif pour Captieux est de concevoir cet aménagement du territoire pour permettre une autre alternative à « Captieux – ville dortoir ».

Le Conseil Régional est en accord avec les souhaits de la commune afin de ne pas faire un sud-Gironde dortoir de l'activité bordelaise. Les réflexions et réponses sont menées au travers du SCOT en cours d'élaboration. La vision de cet aménagement doit être regardée sur du long terme. Le Conseil régional propose que les collectivités locales écrivent au Conseil Régional pour se saisir de la question, échanger sur ces sujets et apporter des réponses à ces interrogations.

Commune de Marions :

La commune rappelle son souhait d'être au plus loin du secteur des trois chênes. Après vérification sur la maquette 3D, la commune n'a pas d'autres observations à formuler sur la proposition de RFF.

Questions plus générales abordées :

Anticipation foncière :

Le tracé se précise et les impacts fonciers dans le même temps. Les demandes d'acquisition des bâtis sont de plus en plus nombreuses. Ces éléments seront relayés aux instances de gouvernance du projet.

Alimentation électrique de la ligne nouvelle ?

Ces études seront approfondies dès validation du tracé à approfondir. RFF rappelle son engagement de réaliser des lignes enterrées sur le réseau RTE depuis le point de piquage jusqu'à la sous-station accolée à la future ligne nouvelle. Sur le département de la Gironde, il est prévu, à ce stade des études, le réaménagement de la sous-station de Saint Médard d'Eyrans en travaillant à la localisation ainsi qu'à l'intégration de cet équipement. Puis, RFF a prévu l'implantation d'une sous-station électrique sur le territoire du Pays Paroupien entre Balizac et Saint Léger de Balson.

Prévisions de trafic sur la ligne nouvelle ?

Les études de prévisions de trafic sont réalisées et un audit du ministère sur ce sujet vient d'être effectué. Dès publication des résultats de cet audit, RFF pourra concerter sur ce sujet et apporter aux acteurs de la concertation toutes les informations sur les trafics prévus sur la ligne nouvelle. Cette information pourrait être donnée dès le début de cet été.

• **Calendrier :**

RFF indique les prochaines échéances à venir concernant particulièrement les instances de décision du mois de juin 2011.

Au-delà, les études d'approfondissement du tracé permettront :

- de définir avec plus de précision le tracé en plan et le profil en long ;
- les principes de rétablissement des réseaux et infrastructures ;
- les principes d'aménagements acoustiques et paysagers.

CONCLUSION :

Aux termes des études et de la concertation, Réseau Ferré de France propose aux instances de gouvernance de retenir pour la Gironde le tracé à approfondir suivant :

- **De Bègles à Saint Médard d'Eyrans (Secteur ALE): Aménagement de la ligne existante à l'Ouest sur Villenave d'Ornon, à l'Est sur Cadaujac et sur Saint Médard d'Eyrans et aménagement des 4 gares ou haltes ferroviaires ;**
- **De Saint Médard d'Eyrans à Saint Michel de Rieufret (Secteur A): hypothèse de tracé 111-124 avec le passage en déblai de la LGV au niveau de la RD1113**
- **De Saint Michel de Rieufret à Balizac (Secteur B) : hypothèse de tracé 134**
- **De Balizac à Bernos Beaulac (Secteur C) : hypothèse de tracé 131-141.**
- **De Bernos Beaulac/Captieux/ Saint Michel de Castelnau (Secteur D) : hypothèse de tracé 151/311 et 151/163.**